



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/09/2021

Date d'affichage 02/09/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Marion VEISTROFFER.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION PLUi DU PAYS DE LOIRON

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Bien qu'ayant fusionné en janvier 2019, les PLUi de chacune des communautés Laval Agglo et Pays de Loiron étaient réalisés et en cours d'examen par les conseillers municipaux et parties intéressées. Ceci a donc conduit les présidents des 2 communautés à soumettre à enquête publique les deux documents simultanément mais séparément en 2019. Laval Agglo représentant 20 communes et le pays de Loiron 14 communes de la nouvelle entité.

A ce jour, les deux PLUi sont approuvés et opérationnels. La maîtrise d'œuvre de ces 2 documents est sous tutelle unique de la communauté de communes de Laval Agglo.

Après ces deux années d'exercice il est apparu nécessaire de préciser certains points et/ou d'en modifier d'autres. C'est l'objet de cette enquête publique baptisée « projet de modification N°1 du PLUi du pays de Loiron » et présenté par Laval Agglo.

L'arrêté d'enquête publique du 13 avril 2021 doit faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de valider la modification numéro 1 du PLUi.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 septembre 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text.